



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question écrite n° 50092

Texte de la question

M. Leonce Deprez partageant les perspectives de son action ministerielle, demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales s'il envisage de manifester, par des « signes forts », sa volonté de relancer une politique familiale ambitieuse. Dans cette perspective, il lui demande de lui préciser la suite qu'il va réserver a la proposition tendant a l'extension immediate de l'age limite des enfants pour le versement des prestations familiales et de logement jusqu'a 22 ans, comme l'avait prévu la loi de juillet 1994, dans l'attente d'une reflexion sur le statut des jeunes adultes. Il souligne que cette reforme est financable en 1997, comme l'a montre le rapport du comite de pilotage de la conference de la famille preside par Mme Gisserot, a condition de mettre fin aux transferts indus qui se poursuivent entre la branche famille de la securite sociale et d'autres regimes.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50092

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1620